

Contexte

L'initiative *Children and Youth with Complex Needs* (CYCN) soutient les familles en leur fournissant un point d'accès unique aux services offerts par divers ministères. Cette initiative favorise la planification collaborative et la coordination des services dans l'intérêt des enfants et des jeunes ayant des besoins complexes et qui nécessitent de l'aide et des services substantiels et exceptionnels en raison de la nature et de la sévérité de leur(s) déficience(s).

Qui sont ces enfants et ces jeunes?

Ces enfants ont besoin de services exceptionnels offerts par plusieurs ministères, et dans bien des cas, dans différents domaines de services.

Les enfants et les jeunes nécessitant ce genre de services sont notamment :

- ceux qui sont atteints de déficiences multiples, de troubles mentaux ou physiques complexes ou de troubles graves du comportement;
- ceux pour qui toutes les ressources disponibles ont été utilisées, mais avec peu de succès;
- ceux qui ont besoin de ressources financières et humaines trop importantes pour un seul ministère.

Dans quel cas peut-on transmettre le dossier d'un enfant ou d'un jeune ayant des besoins complexes à l'échelon régional à des fins d'évaluation?

Les équipes intersectorielles locales constituent le point d'entrée essentiel du processus relatif aux besoins complexes. Elles se chargent de la gestion complète des dossiers pour les enfants et les jeunes de leur secteur. Lorsque l'équipe locale se réunit et qu'elle détermine qu'elle a besoin d'un soutien supplémentaire pour créer ou mettre en œuvre des éléments exceptionnels du plan de services intégrés, le dossier peut alors être transmis à l'équipe d'évaluation régionale.

Avant de demander la recommandation d'une évaluation régionale, l'équipe intersectorielle locale doit s'assurer des éléments suivants :

(suite à la page suivante)

Conditions à remplir pour l'évaluation

Un dossier peut faire l'objet d'une évaluation régionale intégrée de la gestion du dossier s'il remplit toutes les conditions ci-dessous :

L'enfant ou le jeune :

- ❑ a moins de 20 ans au 1^{er} septembre;
- ❑ est atteint d'une ou plusieurs déficiences qui limitent fortement sa capacité à participer aux activités quotidiennes à domicile, à l'école et dans la communauté;
- ❑ requiert des soins et des services exceptionnels de la part de plusieurs ministères;
- ❑ nécessite une coordination importante des services en raison de la complexité des services requis, en termes de diversité et d'intensité;

Le dossier doit remplir au moins l'une des conditions suivantes. Les programmes et services locaux :

- ❑ ne sont pas en mesure de fournir la combinaison et le degré de services exceptionnels dont l'enfant a besoin;
- ❑ ne disposent pas de plan intégré pour les différents services qui est en mesure de soutenir la réussite de l'enfant;
- ❑ ne sont pas en mesure de fournir la combinaison et le degré de services dont l'enfant a besoin en raison d'un mandat ou d'une politique.

Toute décision de soumettre le dossier d'un enfant ou d'un jeune à une évaluation régionale est motivée par la nécessité d'une planification collaborative et d'une coordination entre les multiples organismes fournisseurs de services.

Suite de la page précédente

- 1) Une rencontre a eu lieu afin de discuter et d'élaborer des stratégies en vue de répondre aux besoins complexes de l'enfant ou du jeune ET la création d'un plan de coordination des services a été tentée, sans succès, d'où la demande d'une évaluation régionale, convenue par tous;
- 2) Toutes les ressources locales ont été épuisées et on a procédé, avec les questionnaires, à l'exploration de l'ensemble des services, des programmes, des sources de financement et des fonds réservés aux cas exceptionnels offerts par les ministères, les autorités et les organismes intéressés, y compris les régimes d'assurance individuels ou d'employé de la famille de l'enfant;
- 3) Il a été déterminé qu'un plan de coordination des services permettra d'éviter que l'enfant, le jeune, la famille ou un membre de la population se trouve en danger;
- 4) Il a été déterminé que le tuteur de l'enfant ou du jeune est disposé à participer à l'évaluation régionale et à la mise au point d'un plan de coordination des services;
- 5) Une personne faisant partie des fournisseurs de services auprès de la famille a été désignée afin de remplir le formulaire de recommandation aux fins de l'évaluation régionale.
- 6) L'équipe est prête à accepter la responsabilité de la mise en œuvre du plan de services intégrés pour l'enfant ou le

jeune et elle est disposée à nommer une personne responsable du dossier.



Qui peut demander une évaluation?

Si les conditions d'admissibilité de CYCN sont remplies, le dossier est transmis à l'équipe d'évaluation régionale par l'un des fournisseurs de services travaillant auprès de l'enfant ou du jeune (Alberta Health Services, Education ou Children and Youth Services) au nom de l'équipe intersectorielle locale.

Le fournisseur de services effectuant la recommandation désigne souvent une personne responsable du dossier, laquelle sert de personne ressource entre l'équipe intersectorielle locale, y compris les parents ou tuteurs, et le coordonnateur du soutien régional ou l'équipe d'évaluation régionale.

Partenaires

Les ministères ci-dessous travaillent de concert avec les bureaux régionaux des autorités de la santé, scolaires et de l'enfant et de la famille afin de soutenir l'initiative CYCN :

- Alberta Children and Youth Services
- Alberta Education
- Alberta Health and Wellness

L'initiative CYCN offre un processus collaboratif permettant de discuter des besoins complexes et d'y répondre. Chaque

fournisseur de services participant à l'évaluation détermine sa participation ainsi que les services, l'aide et les ressources qu'il va offrir dans le cadre du plan de coordination des services. Le cas échéant, les élèves reçoivent de l'aide pour leur transition vers les services de soutien supplémentaires offerts aux adultes.

REMARQUE : un parent peut demander à un fournisseur de services de faire appel à une équipe intersectorielle locale afin de créer un plan intégré pour son enfant, mais il ne peut pas soumettre de demande de recommandation directement à l'équipe d'évaluation régionale.

À titre d'information

Pour obtenir de plus amples renseignements ou des explications concernant :

- le processus et les conditions de l'évaluation
- le formulaire de consentement du parent ou tuteur
- le formulaire de recommandation de l'évaluation par l'équipe
- des exemples de plans de services
- des évaluations ou rapports pertinents

Communiquez avec CYCN

Coordonnateur provincial
Téléphone : 780-422-6502
Télec. : 780-422-2039
Sans frais : 310-0000
<www.child.gov.ab.ca/home/555.cfm>